

LE FIGARO

Le Figaro, no. 23261

Le Figaro Économie, mercredi 29 mai 2019 716 mots, p. 21

Économie

Aussi paru dans 28 mai 2019 - Le Figaro (site web)

Le crédit d'impôt recherche dans le viseur des députés

Le rapporteur du budget à l'Assemblée, Joël Giraud, souhaite plafonner davantage ce dispositif pour les entreprises sanctuarisé par l'Élysée.

Guichard, Guillaume

FISCALITÉ Joël Giraud n'a pas la langue dans sa poche. Le rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée ne se prive jamais de critiquer, quand il le peut, certaines dérives du crédit d'impôt recherche. Le dispositif fiscal, qui bénéficie aux entreprises, est en effet dans le viseur du député LREM des Hautes-Alpes depuis pas mal de temps. « *Il est idiot qu'on ne touche pas au CIR au motif qu'il est devenu une subvention légale aux entreprises, davantage qu'une aide à la recherche et développement* », a-t-il d'ailleurs encore lâché mardi devant l'Association des journalistes économiques et financiers (Ajef).

Le parlementaire souhaite notamment revenir sur le fait que le seuil à partir duquel le taux du CIR est moins intéressant, soit 100 millions d'euros, s'applique au niveau de chaque filiale d'un groupe. Ce qui permet, selon lui, de pratiquer une optimisation fiscale indue. Il aimerait donc l'appliquer au niveau du groupe, réduisant ainsi considérablement l'avantage du CIR pour les grandes entreprises aux nombreuses filiales. « *Rien ne m'interdit de travailler sur ce volet* », martèle Joël Giraud. *Sur ce point, je n'ai pas eu le sentiment que ma proposition ennuie Bercy.* »

Officiellement, le gouvernement est toutefois opposé à toute modification de cette niche sanctuarisée par Emmanuel Macron. Deux crédits d'impôt seront épargnés, avait même assuré fin avril le premier ministre Édouard Philippe : le CIR, tout d'abord, « *car il est considéré comme un instrument essentiel au développement de la compétitivité française* », et le CICE. Et à ceux qui - comme Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, souhaitant à la rentrée 2017 dé plafonner le CIR - veulent revoir ses modalités d'application, le gouvernement peut faire valoir le récent rapport d'évaluation de France stratégie qui conclut à... l'efficacité du dispositif.

Si Joël Giraud s'intéresse au CIR, c'est parce que la majorité et le gouvernement cherchent à réaliser 1,5 milliard d'euros d'économies en s'attaquant aux niches fiscales des entreprises, afin de financer une partie des 5 milliards d'euros de baisse d'impôt sur le revenu promis pour 2020 par le président de la République à l'issue du grand débat. Le rapporteur général et Bercy veulent surtout supprimer le taux réduit de taxe sur les carburants dont bénéficie le secteur du BTP. Ce dispositif, intitulé « *gazole non routier* » (GNR), coûte environ 1 milliard d'euros de moindres recettes à l'État. L'exécutif avait déjà tenté de le supprimer à l'automne 2018, mais avait préféré reculer face à aux « gilets jaunes » .

Après avoir tenté une suppression brutale et dénuée de tout accompagnement sectoriel, le gouvernement et la majorité parlent maintenant d'une suppression « *en sifflet* » étalée sur trois ans, ou à tout le moins d'un accompagnement. Lequel prendrait la forme d'un suramortissement pour financer l'achat d'engins de chantier hybrides. « *C'est ce qu'ils font en Suisse* », argumente Joël Giraud.

Autre piste pour financer les cadeaux fiscaux présidentiels : la réforme du crédit d'impôt mécénat, à laquelle le rapporteur général travaille avec le député LR et ancien président de la commission des finances Gilles Carrez. « *Nous regardons si le taux de crédit d'impôt pourrait être dégressif à partir d'un certain seuil* », reconnaît Joël Giraud. Qui s'interroge aussi sur les surplus alimentaires faisant l'objet de dons aux associations caritatives et permettant aux grandes surfaces et restaurateurs de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 %.

En contrepartie de ces coups de rabot sur les avantages des entreprises, le patronat réclame que les collectivités locales - l'État le fait déjà - versent des acomptes dans le cadre de leurs commandes publiques. Du côté des particuliers, la ligne de la majorité se veut claire : pas touche, sauf exception, aux niches. Mais comme en 2018, Joël Giraud s'interroge sur l'utilité des Sofica (investissement dans le cinéma) et autres dispositifs bénéficiant à la culture. Selon lui, « *elles ne profitent qu'à des contribuables parisiens aux revenus extrêmement élevés* ». Pour autant, le rapport Boutonnat au printemps sur le financement du cinéma n'a pas remis en cause le dispositif. Il a au contraire recommandé de l'améliorer...

Illustration(s) :

Christophe Morin/ IP3 PRESS/MAXPPP

Joël Giraud (à l'Assemblée), se penche aussi sur les surplus alimentaires faisant l'objet de dons aux associations, ce qui permet aux grandes surfaces et restaurateurs de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 %.

Note(s) :

gquichard@lefigaro.fr

© 2019 Le Figaro. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le **29 mai 2019** à ANP_124 ANP_124 à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20190529·LF·742×20×2460163876